

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT PERSONNES EXTERIEURES A LA RESIDENCE

Les personnes extérieures à la résidence désireuses de déjeuner au restaurant doivent constituer un dossier administratif, celui-ci devra être complet avant la première prise du repas, accompagné de la copie des justificatifs suivants :

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Copie de la pièce d'identité (recto, verso),
- Un RIB (si prélèvement automatique),
- Formulaire d'inscription.

Dossier complet à transmettre en version papier ou par mail soit :

- à la direction de l'établissement,
- ou au service financier du CCAS :

CCAS Secrétariat général
place lazare-goujon – bp 650 51 – 69601 villeurbanne
ccas.compta@mairie-villeurbanne.fr

En l'absence de prélèvement automatique, vous recevrez une facture que vous devrez acquitter à la **Trésorerie Municipale – 1 rue du Dr Pierre Fleury Papillon 69100 Villeurbanne.**

Nom : Prénom :

Adresse de domicile :

Code Postal :

Téléphone:

Portable :

Email :

Résidence :

Marx Dormoy Jean Jaurès Château Gaillard Tonkin

*Bien penser à réserver votre repas 72 heures à l'avance en prenant contact avec la résidence.